

DROSOPHILA SUZUKII

Tous les éléments de biologie, de lutte alternative et de suivi de *D. suzukii* disponibles en cliquant sur ce [lien](#)
Une planche de reconnaissance de la *D.suzukii* est disponible en cliquant sur ce [lien](#)

Situation actuelle

Les captures ont bien diminué en vigne mais le niveau de population reste supérieur à l'année passée. Cela est certainement en lien avec la chaleur et la sécheresse de ces derniers jours

	Date	Toulois	Secteur Messin	Meuse
Captures 2020	03/08/2020	♂ : 117 ♀ : 60	♂ : 9 ♀ : 19	Installation à venir
	10/08/2020	♂ : 39 ♀ : 12	♂ : 2 ♀ : 9	Pose
Captures 2019	05/08/2019	♂ : 1 ♀ : 4	♂ : 4 ♀ : 5	-
	13/08/2019	♂ : 0 ♀ : 0	♂ : 0 ♀ : 1	-

Pour connaître la situation en arboriculture, consultez le BSV Arboriculture Lorraine :

<https://grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/bsv-arboriculture-lorraine/>

Les captures sont également en baisse mais restent importantes : 11 à 40 individus en mirabelles et 39 à 196 en quetsches. Pour le moment aucun dégât n'est signalé sur les parcelles en Lorraine. Sur le réseau alsacien, des dégâts importants ont été signalés sur une parcelle de quetsches située sur le secteur de Wasselonne.

Analyse de risque

Le risque d'attaques augmente à partir de la véraison. Ce ravageur présente la particularité de pouvoir pondre sur fruits avant leur maturité. Il apprécie les conditions humides qui lui permettent de se multiplier rapidement.

Actuellement seule la prophylaxie se montre efficace pour limiter les dégâts :

- Effeuilage adapté de la zone des grappes (aération des grappes)
- Eliminer les grappes atteintes et les évacuer de la parcelle
- Régulation de la charge avant véraison
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Eviter les apports de marcs frais à proximité des parcelles non-vendangées

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA
BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES
PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Viticulteurs volontaires— Chambre d'Agriculture de la Meuse— Chambre Régionale
d'Agriculture Grand Est— FREDON Lorraine

Rédaction : FREDON GRAND EST et Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est (CRAGE)

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Crédits photos: FREDON GRAND EST

Animation du réseau Vigne :

Amélie MARI – FREDON GRAND EST – 03.83.33.86.76 — amelie.mari@fredon-lorraine.com

Coordination et renseignements :

Claire COLLOT – CRAGE – 03 83 96 85 02 – claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Grand Est

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO II.

